



La Gaz...ette

Avril 2011

POUVOIR et CONTREPOUVOIR

DOIT-ON CRAINDRE UN SÉISME CHEZ NOUS ?



Le tsunami a beau être exceptionnel, son scénario catastrophe avait bien été envisagé pour Fukushima. Mais les parades considérées alors trop chères pour une probabilité trop faible n'ont pas été mises en place.

Terrible et incroyable constat qui nous interpelle :

Comment est-ce possible ? Comment peut-on s'engager sur de tels risques ?

La première explication réside dans le fait que la **culture de la réussite matérielle** (et à moindre coût) nous pousse à focaliser exclusivement sur les richesses créées et le bien-être immédiat tout en occultant les risques. Même ceux-ci connus, envisagés, ce qui importe c'est de jouir au maximum en s'emmerdant au minimum.

La deuxième raison repose sur la **déresponsabilisation individuelle** face aux risques, à **l'atonie générale**, à la **résignation**, à l'acceptation d'un **système opaque et verrouillé**, à **l'absence d'engagement** par peur **d'être à contre-courant** et surtout par peur **d'en payer individuellement un prix immédiat**.

Conséquences de tout cela : **la faiblesse des contrepouvoirs** et un **modèle dominant** qui tourne malgré tout, avec toutes ses dérives et qui profite exagérément à une **minorité** en faisant peser des risques insensés sur la **majorité**.

Toutes proportions gardées, les mécanismes qui régissent nos **conditions de vie et de travail** sont similaires voire identiques. Ce sont les mêmes rouages qui s'enchaînent, les mêmes leviers qui sont actionnés, les mêmes **lâchetés** qui se cumulent et les mêmes **inerties** qui s'installent.

Il est plus facile et confortable d'être "corporate", de rester installé sous la rigole tant qu'elle fonctionne pour sa pomme, de se distinguer dans le sens du vent, de taire les contraintes, de masquer les erreurs. De même, il semble faussement sécurisant de les subir plutôt que de les contrer. **La résignation, l'acceptation, l'absence d'engagement confortent le modèle en place, empêchent un véritable contrepouvoir efficace et annihilent un changement pourtant nécessaire.**

La terre a déjà tremblé pour le groupe Crédit Agricole avec la crise de 2008. Des milliards se sont évaporés aux USA, d'autres aux épicentres des bouleversements divers, en Grèce, en Italie, un peu partout où nos dirigeants géniaux (**qui en un an gagnent plus de 20 ans de notre labeur**) ont habilement placé notre argent.

Oui ! notre argent...

celui gagné par tous, celui que les Caisses Régionales gardent jalousement chaque année **sans volonté de partage équitable**.

Certes, loin des épicentres nous n'avons pas réalisé l'ampleur du phénomène, mais si les 10 milliards et plus de perdus nous avaient été **redistribués**, beaucoup d'entre nous aurions pu prendre une **retraite** généreuse, laisser nos emplois à ceux qui en ont **besoin** et faire tourner l'économie locale.

Le système en place profite grandement à très peu, sur le dos du plus grand nombre, dans une certaine opacité et une injustice flagrante.

Tout le monde ne pourra pas tirer son épingle du jeu, la réponse doit être collective, nous avons la chance d'avoir des contrepouvoirs en place, il ne leur manque que votre soutien, votre engagement pour pouvoir peser davantage dans le quotidien du travail et dans les négociations.

Vos contacts

Jean Louis Calleraud
06.77.11.75.99

Philippe Leblond
06.09.45.60.00

Françoise Mantoux
03.80.63.55.51

Christian Prénat
06.85.91.23.20

Serge Roz
06.70.52.37.09

Didier Ruault
03.80.63.56.96

Local syndical
03.80.67.24.02

EDS 5030 - site de Dijon



22, rue de l'église
21110
Labergement
- Foigny



Sudcamcb @ yahoo.fr



03.80.63.56.71

Adhérez à un syndicat...

Adhérez à SUD CAM CB !



NÉGO CACB DU 07 AVRIL 2011

Délégation SUD CAM CB : JL Callerand, C. Prénat, S. Roz, D. Ruault

Carence de 3 jours en cas de maladie

SUD CAM CB demande si les dispositions de l'article 23 de la CNN disant :

« A tout salarié titulaire, en congé de maladie, médicalement constatée, le salaire est maintenu tant que la Caisse de Mutualité Sociale Agricole accordera le bénéfice des indemnités journalières dans les conditions suivantes : (définies dans la suite de l'article -NDA-) » ont changé et si la CR applique maintenant une retenue de salaire pour la carence de 3 jours en cas de maladie.

La DRH déclare que rien n'a changé et qu'elle étudiera les cas d'anomalies signalés par SUD CAM CB .

Congés spécifiques « lumière »

L'article 19 de la CNN dit:

« Les agents occupés d'une façon permanente dans les sous-sols ou dans les locaux ne pouvant recevoir directement la lumière extérieure, ont droit à une demi-journée de vacances supplémentaire par mois de présence dans ces sous-sols ou ces locaux, jusqu'à concurrence de cinq jours ouvrés par an. »

Suite à la problématique d'application de ces consignes, la DRH avait confié au CHSCT l'étude de mesure de l'éclairage des locaux (seule l'Aube n'a pas eu toutes ses agences visitées)

En fonction du rapport établi par le CHSCT, afin d'arriver à faire avancer le dossier, il est convenu que les organisations syndicales devront établir la liste des agences où l'application des 5 jours de congés est possible et dénombrer le nombre de bureaux borgnes et le nombre de bureaux aveugles en faisant un recoupement avec le nombre de LUX relevé dans ces bureaux

Revalorisation des tickets restaurant

L'indice Insee de référence est à 7,1084 donc le tarif actuel à 7,10 demeure inchangé.

Accord Handicap

L'accord national n'ayant pas obtenu de consensus le débat au niveau de notre CR est reporté.

Néanmoins, la DRH signale que le conseil de Direction est plutôt favorable à la proposition faite il y a un certain temps (pour ne pas dire longtemps) par SUD CAM CB, de mettre le reliquat des congés non pris dans un pot commun afin de les utiliser pour un congé « solidaire » pour les salariés en difficulté ou pour des mesures humanitaires . Les conditions bien précises devront être établies.

Augmentation de capital

En juillet, devrait avoir lieu une augmentation de capital à cours connu avec décote de 20%, du capital de CASA réservée aux salariés et retraités pour 200 millions d'euro.

Financement possible par arbitrage de fonds de l'épargne salariale ou par apport de fonds propres personnels.

SUD CAM CB et d'autres Organisations Syndicales déplorent que malgré les rumeurs, cette année encore il n'y aie toujours pas de distribution d'actions gratuites aux salariés.

Grille des salaires

Suite aux négociations nationales :

- La nouvelle grille des salaires va être diffusée.
- Les montants indiqués le seront de façon à ce que le seuil de 350€ soit appliqué.

Retrouvez les négociations CACB sur

www.sudcamcb.net

Retrouvez les négociations Nationales sur :

www.sudcam.com

INJUSTIFIABLES !!!

Dans une interview accordée au Nouvel Observateur, Monsieur Philippe Villemus, professeur chercheur à Sup de Co Montpellier après avoir travaillé dans de grands groupes internationaux dont l'Oréal, exprime son point de vue sur les rémunérations des patrons français.

Il pense qu'ils sont beaucoup trop payés. Leurs rémunérations ont explosé depuis la loi sur les nouvelles régulations économiques (NRE) de 2002. Injustifiées et injustifiables en valeur absolue, elles sont un scandale lorsque l'on sait que la rémunération moyenne des français n'augmente que de 1% par an depuis quinze ans, que 30% de la population active gagne le SMIC et que le nombre des travailleurs pauvres n'a cessé d'augmenter...

Selon lui, les très hautes rémunérations risquent de dissoudre le corps social français et il faut ouvrir un réel débat sur la véritable valeur du travail. Et il tient à bien faire remarquer que le salaire des grands patrons ne compose qu'une couche de la bonne quinzaine "*disparates, grasses et obscures*" (SIC) qui composent leurs rémunérations. Les parachutes dorés (incitation à l'échec), retraites chapeau (exonérées de charges sociales et de cotisations) sont une insulte aux français qui doivent se serrer la ceinture pour sauver les retraites par répartition.



Le professeur demande la mise en place d'une fiscalité dissuasive au niveau européen établissant de fait un salaire maximum ou «SMAX».

Enfin quant à la hauteur des émoluments des PDG :

-elle ne doit pas grand-chose à l'utilité ou à la rareté de ce qu'ils apportent mais bel et bien à l'arbitraire et à la cooptation de conseils d'administration composé d'hommes sortant tous des mêmes grandes écoles ("*spécificité bien française*").

-elle n'est pas non plus le fait de ce que les grands patrons "*créent la valeur*" comme ils l'expliquent en effet, alors que leurs salaires ont été multipliés par deux entre 2000 et 2010, ils sont incapables de donner les raisons pour lesquelles la capitalisation cumulée des groupes du CAC40 a été divisée par deux...

-elle ne doit rien à la "*responsabilité sociale*" qui selon eux pèse sur leurs épaules... cet argument ne peut pas être crédible alors qu'ils ont collectivement détruit un grand nombre emplois en France depuis quinze ans.

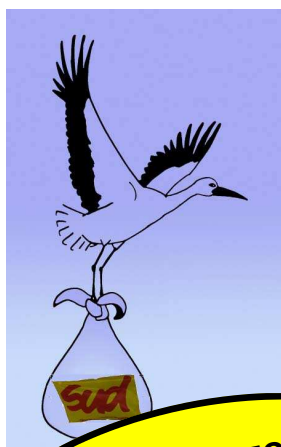
-elle n'est pas due au fait de ce que des groupes étrangers risquent de les débaucher ; il est risible... il n'existe pas de marché mondial du grand patron et il n'y a aucun français dirigeant un groupe du Dow Jones ni du Nasdaq... on peut en compter un demi au Nikkei avec Nissan.

Mais soyez rassurés... le gouvernement annonce qu'il prévoit d'imposer aux entreprises de plus de 50 salariés qui augmentent les dividendes versés à leurs actionnaires d'ouvrir des négociations sur le versement d'une prime à leurs travailleurs, afin de mieux répartir les profits... DE QUI SE MOQUE -T-ON ???



Chaque semaine notre revue de presse présente des articles concernant le Crédit Agricole, les syndicats SUD-Solidaires et les mesures sociales sur le travail... Connectez vous sur :

www.sudcamcb.net



**CONSEIL NATIONAL
de SUD CAM
les 17 ET 18 MAI 2011
à STRASBOURG**



Bilan en demi-teinte pour les accords stress

Le bilan qualitatif des accords « stress » élaboré par la Direction générale du Travail (DGT) a été présenté le 19 avril par le Ministère au Comité d'orientation des conditions de travail (COCT).

Ce bilan porte sur 234 accords signés entre le 1er décembre 2009 et le 30 octobre 2010 dans les entreprises employant plus de 1000 salariés. Il fait apparaître que si les entreprises étudiées ont pris des engagements en transposition de l'accord national interprofessionnel sur le stress au travail du 2 juillet 2008, elles peinent encore à les réaliser et privilégient encore trop des méthodes d'évaluation quantitatives.

... et en Champagne Bourgogne, le Direction arrête les débats de la table ronde sur les condition de travail... et seul SUD proteste... va comprendre Charles!!!

Le 18 mai prochain, Strasbourg accueillera aussi l'assemblée générale de CASA.

Vos délégués SUD CAM y seront présents et actifs comme à l'accoutumé.

Ils interviendront avec leur parler franc et direct pour dénoncer la course au profit . Menée par les administrateurs et les gros actionnaires, elle tue le mutualisme.

Souhaitons que, comme l'an dernier, ils seront chaleureusement soutenus et applaudis par les petits actionnaires .

Et comme de l'union naît l'action, envoyez-nous vos pouvoirs (adresses sur la 1ere page), nous nous chargerons de vous représenter dignement et fermement.

Si vous votez par correspondance

Relisez et réfléchissez bien sur les textes des résolutions 5,6 et 15.

Et si vous êtes vraiment fâchés par vos conditions de travail ou du fait que leurs "augmentations" et les vôtres sont aux antipodes , marquez le coup : votez NON à la nomination et au renouvellement du mandat des administrateurs (résolutions 7 à 14)

**AG de CASA
le 18 MAI 2011
à STRASBOURG**